



AVIS PUBLIC

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL CALENDRIER 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier,

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que par sa résolution 24-229 dûment adoptée en séance ordinaire le 21 octobre 2024, le conseil municipal a adopté son calendrier pour la tenue des séances publiques pour l'année 2025 pour se lire comme suit :

13 janvier 2025	7 juillet 2025
3 février 2025	18 août 2025
3 mars 2025	8 septembre 2025
7 avril 2025	6 octobre 2025
5 mai 2025	3 novembre 2025
2 juin 2025	1 ^{er} décembre 2025

Ces séances se tiendront, à moins d'avis contraire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 99, Principale Est à La Pêche, à 19 h 30.

Donné à La Pêche, ce 23^e jour du mois d'octobre 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière & Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois d'octobre 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière & Directrice générale adjointe